

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.235

**Production nouvelle :
participation à Logélia
Charente pour la
réalisation de 4
logements locatifs
publics (3 PLUS et 1
PLAI) - Opération
"Bois Renaud" sur la
commune de Fléac**

LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Robert JABOUILLE, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Patrick BOUTON à Jean PATIE, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Yves BRION, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.235**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

PRODUCTION NOUVELLE : PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS (3 PLUS ET 1 PLAI) - OPERATION "BOIS RENAUD" SUR LA COMMUNE DE FLEAC

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation du GrandAngoulême, adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLUS ou PLAI produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition - viabilisation ou du bâti existant, et 30% au maître d'ouvrage (opérateur HLM ou commune) pour la réalisation proprement dite des logements.

Logélia Charente sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation de 3 logements locatifs publics de type PLUS et 1 logement locatif public de type PLAI, dans le cadre de l'opération « Bois Renaud » à Fléac.

Le prix de revient de l'opération est de 499 027,85 € TTC.

La commune de Fléac ayant réalisé les travaux de viabilisation et Logélia Charente réalisant les logements, il est proposé d'attribuer 70% de la participation du GrandAngoulême à la commune de Fléac au titre de l'acquisition-viabilisation, **soit une subvention d'un montant de 11 200 €** (4000 € x 70% x 4 logements) et 30% de la participation à LOGELIA CHARENTE pour la réalisation des logements, **soit une subvention d'un montant de 4 800 €** (4 000 € x 4 logements x 30%).

Néanmoins, les crédits alloués pour la production de logements publics sur la période du PLH 2007-2013 étant épuisés, les engagements financiers pris par la présente délibération seront affectés au budget 2014. Par ailleurs, ces logements seront offerts à la location dès 2014 et entreront dans le décompte des logements produits au cours du PLH 2014-2020.

Conformément au règlement de participation financière au logement public de l'agglomération, ces 4 logements devront atteindre le niveau énergétique « BBC » (Bâtiment Basse Consommation), à savoir un objectif de consommation maximale pour les constructions résidentielles neuves fixé à 50 kWh ep / m² / an.

Cette production de logements sera comptabilisée au titre de la production nouvelle (hors reconstitution de l'offre ORU) de logements locatifs publics sur l'agglomération.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du PLH 2007-2013 ainsi qu'au projet de Programme Local de l'Habitat 2014-2020,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 11 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 11 200 € à la commune de Fléac et de 4 800 € à Logélia Charente pour la réalisation de 3 logements PLUS et 1 logement PLAI, dans le cadre de l'opération « Bois Renaud » sur la commune de Fléac.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – articles 20411412 et 204172 sous-fonction 70 - AP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2013	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2013